



Régime de paiement de base Campagne 2016

Clause

A

Première vague

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016 en accompagnement d'un transfert de foncier

Direction départementale des territoires
Service de l'agriculture

CS 74105
61, avenue de Grammont
37041 TOURS CEDEX 1

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITANT CÉDANT EN 2016	EXPLOITANT REPRENEUR EN 2016
N° Pacage	_____	_____
Nom et prénom ou raison sociale		

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que la cession de DPB s'établit à titre (cochez la case correspondant à votre situation) :

définitif dans le cadre :

d'un contrat de vente de terres conclu le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

temporaire dans le cadre :

d'un contrat de bail de terres conclu le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés ;

d'une convention de mise à disposition de terres conclue le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire ou locataire des DPB transférés ;

d'une autre convention temporaire (précisez : _____) conclue le _____ avec date d'effet le _____ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

Le repreneur atteste avoir la qualité d'agriculteur actif au 17 mai 2016.

Ce contrat emporte transfert définitif ou temporaire, selon la nature du contrat de cession de terres, par le cédant au repreneur, qui l'accepte, du nombre de DPB correspondant à la surface admissible déclarée en 2015 par le cédant sur les parcelles, qui font l'objet du transfert de terres et dont le détail est précisé en annexe au verso du présent formulaire. Le nombre de DPB transférés via ce formulaire correspond au plus au nombre d'hectares agricoles admissibles cédés au terme du contrat de transfert de terres susvisé. Au-delà, les DPB transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPB sans foncier et nécessitent le dépôt d'une clause B. La valeur des DPB transférés correspond à celle des DPB associés aux terres transférées.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent formulaire et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait en 3 exemplaires à _____

Le _____ 2 0 1 6

Signature de chacun des exploitants

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

LE REPRENEUR



Régime de paiement de base
Campagne 2016

Clause
A
Première vague

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016

Annexe au formulaire de demande

**Transfert de Droits à Paiement de Base
(DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016
en accompagnement d'un transfert de foncier**

Le cédant transfère les DPB présents dans son portefeuille et qui ont été créés en 2015 sur les surfaces transférées en 2016 et identifiées ci-dessous :

Numéro d'îlot 2015 RPG du cédant	Numéro de parcelle 2015 RPG du cédant	Numéro Pacage du cédant ou si le cédant a bénéficié d'un transfert de référence historique en 2015 sur ces terres, numéro Pacage de l'agriculteur qui détenait les terres en 2014

Seul le nombre de DPB associés aux surfaces mentionnées dans ce tableau sera transféré au repreneur.

Vous pouvez choisir de transférer en particulier :

- le nombre total de DPB associés à la surface transférée : dans ce cas la totalité des îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus ou
- moins de DPB que de surface transférée : dans ce cas, seul un nombre d'îlots ou de parcelles inférieur au nombre d'îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Les parties sont informées que la valeur des DPB transférés évoluera selon le chemin de convergence notifié au cédant.

Pièces justificatives à joindre :

- copie de l'acte de vente des terres ou attestation notariée précisant l'identité des parties et les références cadastrales et surfaces des terres cédées
- copie du bail rural ou attestation notariée précisant l'identité des parties et les références cadastrales et les surfaces des terres louées, la date d'effet et la durée du bail
- en cas de bail verbal, une attestation co-signée par le propriétaire du foncier et le fermier précisant l'identité des parties et les références cadastrales et les surfaces des terres louées, la date d'effet et la durée du bail
- copie de la convention de mise à disposition des terres précisant l'identité des parties, les références cadastrales et les surfaces des terres mise à disposition, la date d'effet et la durée de la convention de mise à disposition